Vol. XXXI. Saint-Boniface, Manitoba, 19 Mars 1902 No. 18

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

Nos Affaires Municipales

Procès Verbal de la cinquième séance régulière du 26me conseil de la ville de Saint-Boniface tenue lundi, le 10 mars 1902.

Présents: Messieurs les Conseillers Gauvin, Turenne, Pelletier, Jean, Lamontagne, Lavoie et Collin.

Mons. le conseiller Gauvin, pro-Maire au fauteuil.

Le procès verbal de la dernière séance est lu et confirmé.

Lu les communiqués suivants: Northern Iron Works, Winnipeg offrant de fournir des ouvrages en fonte à la ville. Filée.

J. P. O. Allaire, N. Bérubé, et autres demandant que la traverse en face de chez N. Bérubé, rue Notre Dame, soit réparée.

J. C. Gibson, ingénieur, faisant rapport sur les épreuves de la pompe à vapeur, qui ont eu lieu en sa présence, à l'effet que la bouilloire ne vaut rien, qu'il en faudrait une neuve, et qu'il en couterait à la ville environ $1000 pour mettre cette pompe en bonne condition.

Deuxieme rapport de la Cour de Police du 1er au 28 février indiquant une récette de $3.95 et une dépense de $2.95. Référé au comité de police et feu.

Présenté les comptes suivants: A. Lemay, bois fourni aux maisons en quarantaine, $16.75, W. Beauvette, lait fourni à Nap. Leblanc en quarantaine $1.00, Collin et Cie., effets fournis aux quarantaines $4.30, Jean et Frères ditto, $51.50, A. Lemay bois fourni à l'hôtel de Ville et au chef de Police $40.00, Rôle de paie No. 10 $13.35.

Le cons. Pelletier présente le deuxième rapport du comité de Santé et Licences en ces termes:

"Votre Comité recommande qu'aucun nouveau patient ne soit envoyé à l'hôpital des variolés et que quand le dernier des patients actuels sera sorti, l'hôpital soit fermé. Que le Docteur Lambert soit notifié que le Conseil n'a pas requis et ne requiert pas ses services comme médecin autrement que comme officier de santé en vertu de son engagement comme tel." Ce rapport est adopté.

Proposé par le Cons Lavoie secondé par le Cons Collin que le rapport de Mons. J. C. Gibson sur la pompe soit communiqué à M. John Bédard avec prière à ce dernier de laisser savoir au Conseil avant la prochaine seance ce qu'il entend faire à ce sujet à défaut de quoi le conseil prendra action suivant qu'il le jugera à propos. Agréé.

Proposé par le Cons Turenne secondé par le Cons Pelletier que la traverse en face de chez M. Bérubé rue Notre-Dame soit réparée de suite tel que demandé. Agrée.

Proposé par le Cons Turenne secondé par le Cons Pelletier que le trottoir du côté ouest de l'Avenue Taché entre les rues Notre-Dame et LaVerandrye soit réparé et qu'un trottoir neuf de 4 pieds de largeur soit fait sur la rue LaVerandrye depuis l'avenue Taché jusqu'à la passerelle du Pont du C. N. R. Agréé.

Proposé par le Cons Turenne secondé par le Cons Pelletier que la compagnie du C. N. Railway soit de nouveau priée de faire connaître au Conseil ce qu'elle entend faire au sujet de la traverse de l'avenue Taché, et aussi que son attention soit attirée sur le danger résultant du fait qu'il n'y a pas de garde fous sur un des côtés de la passerelle de son pont. Agréé.

Proposé par le Cons Turenne secondé par le Cons Pelletier que la Canadian Pacific Railway Company soit priée de faire savoir au Conseil ce qu'elle doit faire au sujet de la traverse de la rue Montcalm et de celle de la rue de la Mission. Agréé.

Proposé par le Cons. Turenne secondé par le Cons. Lavoie que la résignation de Mons Bleau comme maire de la Ville soit acceptée et que le Secrétaire Trésorier reçoive instruction de procéder à une élection pour remplir cette vacance. Agrée.

Proposé par le Cons Pelletier secondé par le Cons Turenne que les comptes suivants soient acceptés et payés. W. Beauvette $1.00, Collin & Co. $4.30, Jean & Frères $51.50 et que le rôle de paie No 10. $13 35; et que le compte de A. Lemay $16.75 soit référé au Comité de Santé et Licences. Agréé.

Le compte de A. Lemay pour $40.00 est référé au comité des finances, et la séance est levée.

SEANCE AU COLLEGE

L'académie anglaise du Collège de Saint-Boniface, *The Campion Literary Society*, donnait une intéressante séance, dimanche soir. Le R. P. Hudon, recteur du collège, et plusieurs autres invités y assistaient. Le président, J. Walsh, fit d'abord lire par le secrétaire, G. Noel, le compte rendu de la précédente réunion. Puis commença l'exécution d'un fort joli programme: "Bienvenue aux visiteurs," souhaits avec élégance et distinction par Leo. Russell; "Spartacus" vibrante déclamation par le président; "La vie humaine," bon essai par L. Breidenbach; "Le fils du cordonnier," lecture faite avec beaucoup de naturel par Geo Tanguay; enfin "Brown, le frais tondu," par F. Dupen, dérida l'assistance. Le débat sur la prohibition, entre J. Walsh et C. Regan, fut conduit avec beaucoup d'habileté de part et d'autre. L'assemblée se prononça contre la mesure.

Le R. P. Chaput, préfet des études, félicita les académiciens et rappela l'extraordinaire puissance de la parole: l'art oratoire mérite d'être cultivé avec le plus grand soin. Le R. P. Blain, professeur de science, dit que les débats ont le grand avantage d'apprendre à *penser en public*; puis il donna l'origine et la signification de Campion, patron de la société. Le président fit alors remarquer que le R. P. Blain était le fondateur de l'académie: paroles saluées d'applaudissements. Le R. P. Colclough ajouta quelques mots: tout homme exerce une influence; or, en public comme en particulier, mieux on parle, plus on est en mesure d'exercer avec fruit cette influence; avis, donc, aux jeunes catholiques. La séance fut alors levée. L'académie est sous la direction du R. P. McDonald, S. J., professeur du premier cours de commerce.

L'Association Saint Joseph de Manitoba

OFFICIERS ELUS POUR L'ANNÉE 1902.

Présidents Honoraires: MM Pierre D'Eschambault, Victor Mager et Horace Chevrier.

Président, M. Simon St. Germain, 1er Vice Président M. H. Bruce, 2nd Vice Président, M. Adrien Carrière.

Secrétaire, M. L. Gustave Mager, Asst-Secrétaire M. Alex. Genthon

Trésorier, M. Louis Lavallée.

Auditeur, M. Martial Payette.

Comité de Régie, M. Alex. St. Germain, M. Pierre Dumas, M. Alex. Neault, M. Wm. Vermette, M. David Versaille et M. Antoine Vermette.

Chapelain Rev. M. Joseph Trudel.

Chronique de la Province

NOTRE-DAME DE LOURDES

Dom Benoit, le supérieur de la communauté des Chanoines Réguliers doit être parti de la France en route pour le Canada.

Nous lisons dans le *Journal* de Montreal:

Une famille nombreuse du nom de Paulhus, demeurant à Manchester, N. H, depuis un grand nombre d'années, part, ce matin, pour la paroisse de Notre-Dame de Lourdes, Manitoba.

Cette famille se compose du père, de la mère et de 10 enfants.

M. Paulhus a visité le Manitoba, l'été dernier, avec les membres d'une excursion organisée par le Rév. Père Blais, O. M. I. Ce futur colon est enthousiasmé de tout ce qu'il a vu dans les vastes et fertiles plaines de l'Ouest qui ont fourni à l'humanité l'année dernière, plus de 50,000,000 de minots de blé.

DECES

Jeudi, le 13 du courant, décédait à Boston, Madame Vve Emilie Chenet, mère de Mde O. Monchamp, de Winnipeg et de Mde Soucisse de St Boniface. Feu Mde Chenet était agée de 84 ans; elle avait résidé de longue années à Winnipeg, chez Mde Monchamp

Nous présentons nos vives sympathies à Mesdames Monchamp et Soucisse.

Le Manitoba.

Mercredi, 19 Mars 1902

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ ET IMPRIMÉ
TOUS LES MERCREDIS
PAR
ANT. GAUVIN, Imprimeur.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

LE MANITOBA.
SAINT-BONIFACE, MANITOBA,
CANADA.

ABONNEMENT

Canada et Etats-Unis.....$1.00 par année
Europe (compris le port)....... 2.50 "

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne..................12 cents
Chaque insertion subséquente......... 8 "

N. B.--Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

AVIS Les annonces pour la France et l'étranger (sauf le Canada) sont reçues exclusivement à la PUBLICITE FRANCAISE ET INTERNATIONALE 42, rue du Cardinal-Lemoine, à Paris, qui a seule le monopole et la responsabilité de ce service.

MGR L'ARCHEVEQUE

Mgr. Langevin, Archevêque de Saint Boniface, parvient aujourd'hui au septième anniversaire de sa consécration épiscopale.

Il y a eu ce matin à la cathédrale une imposante messe pontificale d'actions de grâces ; le clergé, nos différentes associations et nos maisons d'éducation présentent leurs hommages à Sa Grandeur.

Nous nous unissons avec bonheur à ces démonstrations de respect filial et de dévouement à notre vénéré pasteur et Lui réitérons ici les vœux ardents de toute notre population.

UNE REPONSE

Deux colonnes pour répondre à un article qui, selon l'*Echo*, ne vaut rien, c'est bien gracieux de la part de cette feuille. Mais c'est bien illogique aussi ; car enfin, on ne se morfond pas ainsi pour démolir ce qui ne peut tenir debout.

Par une contradiction qui n'est pas étrange chez lui, l'*Echo* nous accorde cependant que nous avons des arguments pour étayer notre dialectique !

Une douzaine, dit-il !

Ma foi, posséder une douzaine d'arguments pour soutenir une thèse, ce n'est déjà pas si mal !

En vérité, nous ne plaignons pas. Nous pouvons, avec un pareil arsenal, aisément supporter le médiocre sarcasme avec lequel la feuille libérale accueille notre remarque, *que le journal est une arme à répétition*. Elle le voit bien, dit-elle, puisque nous nous répétons.

Oui, monsieur, nous nous répétons. Nous vous avions dit pourquoi, mais vous avez prestement supprimé notre explication. Si, au lieu d'écourter notre phrase, vous l'aviez citée tout entière vos lecteurs auraient trouvé votre pointe fort émoussée.

Nous allons vous le dire de nouveau : comme vous tombez sans cesse dans les mêmes défauts, nous sommes bien obligés de vous donner toujours la même fessée.

Quelle déplorable habitude vous avez, par exemple, de constamment fausser la vérité.

Vous dites que nous voulons "excuser" ou "disculper" M. Toombs. Or vous savez bien qu'au contraire nous avons blâmé M. Toombs. Nous l'avons blâmé quand il a mal parlé; nous avons plus récemment pris le soin de dire que sa candidature n'était pas de notre goût, mais que, placés, sans notre agrément, entre lui et nos persécuteurs, il nous paraissait bon de voter contre ceux-ci à la peine d'appuyer M. Toombs.

Voilà la vérité! Vous ne la dites point. Voilà pourquoi, soit dit en passant, et non point parce que vous ne pensez pas comme nous, nous vous trouvons malhonnête.

Vous récusez la déclaration de M. Toombs. Vous trouvez même plaisant de vous moquer de notre crédulité.

Dame ! rien de cela ne nous surprend chez vous, On est tellement habitué dans votre camp à manquer de parole, qu'il est possible que vous en soyez rendu à ne plus croire à rien.

M. Greenway nous avait promis de respecter nos institutions. De même M. Laurier nous avait promis de nous rendre justice, à la peine recourir à tous les moyens que nous donne la constitution. L'un et l'autre ont manqué à leurs promesses.

Chez nous, c'est différent, et voilà pourquoi nous sommes plus crédules.

Sir McKenzie-Bowell s'était déclaré notre ami. Il nous est resté fidèle. C'est pourtant un orangiste, tandis que M. Laurier est un catholique. Mais le catholique s'est esquivé, l'orangiste n'a pas bronché dans sa loyauté à notre égard. Pénible constatation à faire !

Et à propos d'orangisme, vous faussez encore la vérité en disant qu'une *agitation orangiste* a été l'une des causes déterminantes des dénis de justice commis à notre égard.

En dépit et en dehors de toutes les agitations, nous avions la majorité au parlement quand Sir McKenzie Bowell, mû par un esprit de probité très digne et hautement politique, a voulu nous remettre dans notre ancienne situation. Mais M. Laurier a fait échouer cette tentative non par le droit chemin de la persuasion ou du vote, mais par la tactique de l'obstruction, tortueuse et inouïe jusque là dans notre histoire parlementaire.

La cause déterminante du déni de justice dont nous souffrons, elle est là, et elle pèsera éternellement sur la conscience des coupables.

Nous pouvons avec plus d'apropos nous moquer de vous au sujet des distinctions puériles que vous établissez péniblement concernant ce que nous avons dit sur "l'action" et sur "le commencement de l'action."

Là encore vous pataugez et vous biaisez, comme de coutume Nous avions formulé une proposition générale ; vous la transformez en proposition particulière. En polémique, cela s'appelle une fuite, pour éviter un terme plus vif.

Mais faut-il nous arrêter à de pareilles vétilles ? Est-on capable à l'*Echo* de comprendre ces distinctions?

Quand on est de force, comme le fait l'*Echo*, à poser des axiomes, ou plutôt, des idiotismes du genre de celui-ci : "l'on peut agir 'sans protester' on se demande vraiment à qui l'on a affaire ? Si c'est à un farceur ou à quelque intelligence étouffée dans l'œuf ?

Comme si toute "action" ne contenait pas en soi " une protestation,"

Comme si, dans les matières qui nous occupent, *protester et agir*, n'étaient point la même chose. A moins que l'*Echo* ne veuille, comme il le disait dans son autre article, agir " *à la force du poignet*." En ce cas, il lui faudrait s'aguerrir, car jusqu'à présent il n'a agi qu'à la force de ses jambes. Car toujours il s'est enfui du combat pour aller se blottir à l'ombre du drapeau de nos ennemis.

Quand est-ce le temps de l'action légitime dans les pays constitutionnels ?

C'est à l'époque des élections Tout le reste ne peut être que préparation, discussion ou protestation. Mais quand vient le moment d'élire, un député, c'est alors qu'il faut se servir non "du poignet" mais du vote. Et ceux qui alors donnent leurs votes en faveur des chefs des persécuteurs sont non plus des hommes d'action, mais des soldats qui désertent. Et si l'on persistait à appeler cela une action, eh bien ! il faudrait ajouter que c'est une action déshonorante !

Mais in cauda venenum.

L'*Echo* termine son article par une reproduction de la *Vérité* dont il veut se faire un paravent pour lancer plus à son aise ses traits empoisonnés dans le camp des défenseurs de nos droits et pour affaiblir, par conséquent, leurs moyens de combat.

Que l'*Echo* dorme en paix. Le temps viendra de tout remettre au point. Les responsabilités d'avant et d'après seront établies, non sur des racontars mais sur des pièces authentiques. Nous seront prêts à prendre les nôtres. Nous espérons que chacun se soumettra à cette règle d'aussi bonne grâce que nous !

MGR BREYNAT

Mgr. Breynat, le nouveau Vicaire Apostolique du Vicariat Apostolique de McKenzie, a donné le sermon dimanche à la cathédrale de Saint-Boniface. Il a parlé des missions sauvages du Nord. Nous avons déjà entendu plusieurs discours sur ce sujet, mais aucun ne nous a intéressé, disons le mot, impressionné, comme celui de Mgr. Breynat. Phrase facile, imagée, voix sympathique, œil calme et doux, manières simples et en même temps pleines de distinction et de dignité, le prédicateur a en vite fait de conquérir son auditoire.

Qui dira jamais la vertu et l'héroïsme du missionnaire ?

Mgr. Breynat, qui parle avec tant d'éloquence et d'affection de ses pauvres catéchumènes, doit les aimer beaucoup et il doit en être beaucoup aimé. Une vieille indienne a fait six jours de marche pour venir le voir avant son départ du Lac Athabasca pour Saint-Boniface, il y a quelques semaines ; huit jours avant que le Père ne se mit en route, un vieux sauvage, négligent de ses devoirs religieux, mais aimant le missionnaire, s'est jeté tout en larmes à ses genoux et s'est converti.

Un jour l'héroïque évangélisateur, dépouillant son courrier, qui lui arrive là-bas tous les cinq ou six mois—y trouva une lettre bordée de noir: c'était la mort de son père, de sa mère et de sa sœur! Le prédicateur a rappelé ce poignant souvenir avec une émotion que tous ont vivement partagée.

Mgr. Breynat naquit en France, en 1867. Il entra dans l'Ordre des Oblats en 1890, et fut ordonné en 1891.

Son sacre aura lieu le 7 avril à Prince Albert. Mgr. Grouard officiera avec Mgr. Clut et Mgr. Pascal.

Nous présentons nos hommages au nouvel évêque du Vicariat Apostolique de Mackenzie ; nous prions Dieu de bénir ses efforts et de faire fructifier ses travaux.

CE QUE VAUT LA PROHIBITION

Si nous avions la conviction que la prohibition pourrait être mise en pratique, nous sacrifierions peut-être nos propres idées sur la liberté qu'on doit laisser à l'homme en ces matières. Mais loin d'avoir cette conviction, nous sommes au contraire persuadés que toute loi de ce genre serait constamment violée. C'est l'expérience des autres pays. L'éditeur du *North-West Magazine* de Saint-Paul, écrivait dernièrement à un marchand de Winnipeg :

"J'ai beaucoup voyagé dans le Dakota-Nord et le Dakota-sud, et je puis vous assurer que dans tout le cours de ces voyages, je n'ai jamais trouvé une ville où, dans ces Etats réputés prohibitionnistes l'on ne put trouver aisément des stimulants alcooliques à boire. Il y a quelque temps, j'étais à Aberdeen, dans le Dakota-Sud. J'y rencontrai un des politiciens éminents de l'endroit. Après les salutations d'usage, il me dit :

"Allons prendre un verre.

"Comment, lui dis-je, dans une ville où la prohibition existe ?

"Pour toute réponse il me mena chez un droguiste, et lui dit :

" Billy donne-nous un tonique.

" Le tonique vint aussitôt. C'était du rye.

Comment je lui manifestais mon étonnement, il reprit :

La prohibition est plutôt un mal qu'un bien. Elle fait tort aux marchands de liqueurs qui font un commerce légitime et fait la fortune des droguistes. Le Dakota-sud a souffert de cette loi de prohibition."

Voilà ce qui nous attend au Manitoba si la prohibition y devient obligatoire. La loi ne sera pas observée. La vente des liqueurs se pratiquera clandestinement. Il s'établira, derrière des enseignes trompeuses, de sales tavernes où l'on boira sans contrôle, où les jeunes gens et les hommes d'âge mûr se rencontreront pour autre chose que pour le bien, où l'on se pervertira.

La clandestinité est toujours, dans n'importe quel ordre de choses, une attraction. Elle favorise les excès. Elle fait des hypocrites. Elle abaisse les caractères. Elle rapproche dans la même complicité des hommes faits pour mener des vies différentes. Et ce sont ceux qui avaient d'abord un idéal plus élevé de la vie qui tombent au niveau des autres, ceux qu'attirent les bas-fonds de la société.

Certes, la vente publique des liqueurs n'est pas non plus sans inconvénients. Mais, grace à cette publicité, on peut au moins plus aisément atteindre les coupables et par conséquent, exercer la répression.

Mais, nous dit le prohibitionniste, la loi n'est pas observée.

A qui la faute ? N'est-ce pas autant à vous qu'à nous ?

Et si vous n'avez ni la force, ni l'intelligence, ni la volonté de faire observer une loi de licence, serez-vous plus ferme lorsqu'il s'agira de faire observer une loi prohibitive ? Assurément non.

Vainement on doublera le nombre des agents de police. Ceux-ci n'ont de valeur qu'autant qu'on les choisit parmi les hommes de caractère d'abord, et qu'on les appuie ensuite dans l'exécution de leurs devoirs.

Que les prohibitionnistes commencent donc par là ! Qu'ils s'appliquent à faire exécuter les lois actuelles ! Si celles-ci leur paraissent défectueuses en quelques points, qu'ils signalent ces défectuosités.

En qu'en même temps ils fortifient le devoir moral par une instruction basée sur les préceptes divins.

Cela vaudra mieux que le spectre d'une loi brutale imposée à un peuple qui n'en veut pas.

Que le peuple n'en veut pas, cela sera démontré amplement le 2 avril prochain ; car la grande majorité votera "NON."

La Mairie de Saint Boniface

La nomination des candidats aura lieu le 25 mars et la votation huit jours plus tard. En avant les candidats !

Sa Grandeur Mgr Duhamel sur la Prohibition

Sa Grandeur Mgr Duhamel, archevêque d'Ottawa, a dit les paroles suivantes, dans son témoignage devant la commission chargée de faire une enquête sur le trafic des liqueurs :

"Je n'aimerais pas une loi prohibitive. Je suis opposé à la prohibition. Le clergé fait toujours les plus grands efforts en faveur de l'œuvre de la tempérance, mais non en faveur de l'abstinence totale. Nous faisons une différence entre les deux."

Conférences Agricoles

Le gouvernement Roblin vient de requérir les services de M. Jehan de Froment pour donner d'ici à quelques jours des conférences agricoles dans nos centres français Ces conférences ont donné les meilleurs résultats l'an dernier. Cet acte du gouvernement Roblin montre tout l'intérêt qu'il porte à nos populations rurales et son désir de contribuer à la prospérité des cultivateurs. Les dates de ces conférences ne sont pas encore fixées ; aussitôt qu'elles le seront nous en ferons part à nos lecteurs.

Les Leçons de l'Expérience

Il y en a qui se disposent à voter en faveur de la loi de prohibition par la raison qu'il voudraient en faire l'essai.

Cet argument pourrait valoir quelque chose si jamais encore cet essai n'avait été fait. Mais il s'en faut qu'on en soit encore là. On a tenté dans presque tous les pays du nord de l'Amérique de mettre ce système en vigueur ! et partout il en est résulté un fiasco.

L'expérience en a été faite dans les Etats suivants ; le Delaware, le Rhode-Island, le Massachusetts, le Rhode-Island, le Connecticut, le Michigan, l'Iowa, l'Indians, l'Illinois, dans New-York, les Dakotas et le Maine. Dans tous ces Etats on reconnait que cette loi, bien qu'elle existe encore quelque part, a manqué son but. Où elle existe encore, on est fatigué et l'on reconnait que c'est une loi d'hypocrisie. Pouvons-nous espérer mieux réussir au Manitoba? C'est en vain, qu'on le prétendrait.

Toutes ces expériences ne se font point sans qu'il en coûte. Pourquoi nous engager dans cette voie et recommencer à notre compte des expériences qui ont démontré déjà l'impraticabilité de cette loi. Evitons ces dépenses aussi bien que les maux qu'elles entraîneront après elles.

Votons NON sur la loi. Ensuite nous prendrons le bon chemin, qui est d'exiger une bonne loi de contrôle et de restrictions raisonnables, avec la volonté de la faire exécuter strictement.

Ville de St Boniface

PAVAGE AVENUE PROVENCHER.

AVIS est donné que le Conseil de la Ville de Saint-Boniface à décidé de faire et construire et fera et construira les travaux d'amélioration locale ci-après mentionnés, à moins qu'il n'en soit empêché, par la réception d'une pétition telle que ci-après mentionnée, savoir :

Une route en macadam de 24 pieds de largeur avec rebord en pierre brute et boulevard en gazon de chaque côté d'une largeur égale à la distance qui se trouvera entre le trottoir et le rebord, sur l'avenue Provencher depuis le pont connu sous le nom de pont Broadway jusqu'à la rue Archibald à l'exception du Pont sur la Rivière Seine, au coût approximatif de $15,860;

La Ville émettra des debentures d'amélioration locale pour un montant suffisant pour se procurer une somme d'argent égale au coût des dits travaux, et cotisera et prélèvera annuellement des taxes de frontière (frontage rates) égales et uniformes sur les propriétés ayant front des deux côtés de l'avenue susdite sur laquelle seront faits les dits travaux, pour un montant suffisant pour payer cinq cent cinquante sept millièmes de l'interêt et du fonds d'amortissement à être créé pour éteindre les dites débentures en dix années, l'intérêt devant être calculé à cinq par cent par an en computant les dites taxes ; la Ville se trouvant ainsi à contribuer quatre cent quarante trois millièmes du coût total.

Et à moins que dans un mois à compter de la publication de de cet avis les proprietaires représentant au moins les trois cinquièmes en valeur de la propriété réelle (savoir la propriété réelle ayant front sur les parties ci-devant nommées de la dite avenue qui doivent bénéficier de tels travaux, ne pétitionnent le Conseil à l'encontre de ces travaux et de la cotisation requise pour en payer le coût, la dite Ville de Saint-Boniface pourra sans autre avis procéder à faire exécuter les dits travaux et à prélever des taxes spéciales de frontière comme dit ci-dessus.

Par Ordre,
THÉO. BERTRAND
Sec. Trésorier.

Saint-Boniface, 10 mars 1902.

PROCLAMATION

VILLE DE
SAINT - BONIFACE.

Avis est par les présents donné au électeurs municipaux de la Ville de Saint-Boniface, que conformément à l'acte Municipal, je requiers leur présence à l'Hôtel-de-Ville, dans la dite Ville de Saint-Boniface, mardi le 25eme jour de Mars A. D. 1902, entre midi et une heure de l'après-midi pour proceder à la mise en nomination d'un maire devant faire partie du conseil de la dite Ville.

Donné en l'Hôtel-de-Ville, en la Ville de Saint-Boniface, sous mon seing et sceau de la dite Ville de Saint-Boniface, ce onzième jour de Novembre, en l'année de Notre-Seigneur mil neuf cent deux

THÉO. BERTRAND.
Officier-Rapporteur.

AVIS

Avis est par le présent donné qu'il sera demandé au parlement de la Puissance à la prochaine session de passer un acte incorporant la Canadian Manufacturers Association avec tous les droits et pouvoirs nécessaires.

THOMSON HENDERSON & BELL
Solliciteurs des requérants.
Toronto, le 5 Janvier 1902. 25-19t.

AVIS

Avis est par le présent donné que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant le diocèse de la "Orthodox Russo Greek Catholic Church for North America and the Aleutian Island," et chacune des paroisses et missions de la dite église au Canada, avec pouvoir d'acquérir et de posséder toutes propriétés mobilières et immobilière pour fins religieuses, d'éducation et de charité et pour établir et faire fonctionner des églises, écoles, et institutions de charité.

Daté à Edmonton Alberta 16 jour de décembre, A. D. 1901.

SHORT & CROSS.
Solliciteurs des Réquerrants.

A OTTAWA

On discutait le 16 courant la question des chemins de l'Ouest et leur efficacité à ce propos,les dé pè hes du *Journal* contiennent ce qui suit :

Le Dr Sproule et M LaRivière ont parlé. Ce dernier a fait un éloquent discours, qui a été à plusieurs reprises couvert d'applaudissements.

M. LaRivière a demandé que le gouvernement prenne le contrôle des élévateurs plutôt que des chemins de fer.

M. Tarte, parlant sur la même question, dit que cette discussion prouve amplement que le Canada a un brillant avenir devant lui. Le ministre a demandé de rencontrer face à face dans ou hors du parlement le fou qui, dans le " Globe " de Toronto a écrit que M. Tarte voulait dépenser trois cents millions pour canaliser la Rivière des Français. Le " Globe ", a-t-il dit, a toujours été un fort journal d'opposition Il a combattu tous les grands projets qui ont été soumis au parlement. Il combat la canalisation de la Rivière des Français. Ce journal se ralliera bientôt à ce projet sans doute.

M. LaRivière a fait adopter les deux motions suivantes :

Listes des noms de tous les employés permanents et temporaires des diverses branches du département de l'Intérieur, avec la date de leur nomination et le chiffre de leur salaire à la date du 1er juillet 1896; aussi une liste semblable à la date du 1er juillet 1901.

Listes des noms de tous les employés permanents et temporaires dans le bureau de postes de Winnipeg depuis le 1er juillet 1896 avec la date de leur nomination, la durée de leur service et le chiffre de leur salaire jusqu'au 1er janvier 1902.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Séance régulière du conseil de ville lundi prochain.

—Un nommé Bullock sera pendu à Edmonton le 26 courant.

—M. Antonio Prince d'Edmonton était de passage en cette ville hier pour Ottawa: il était accompagné de sa famille.

—La nouvelle " Agréable Surprise" que nous avons publiée dans le "Manitoba" prend fin aujourd'hui. Nous en commencerons une autre très intéressante mecredi prochain : "Une partie de plaisir."

—Si les buveurs d'eau réussent à prohiber l'usage des liqueurs, ils voudront probablement nous priver de l'usage du tabac. Pourquoi pas ?

—Perdu en cette ville le 12 du mois courant, une robe de voiture valant $12.00. Cette robe a été perdue depuis le coin de l'Avenue Provencher jusqu'au magasin de MM. Jean et Frères. Une récompense libérale sera payée à toute personne qui la rapportera à nos bureaux.

—Lisez les différentes opinions que nous donnons ailleurs sur la question de la prohibition. Vous verrez que ces opinions condamnent la prohibition comme un état de choses impraticable. Pourquoi donc alors nous mettre dans ces difficultés. N'écoutons pas les intolérants et les Pharisiens qui veulent nous imposer une loi impossible, ridicule et tyrannique. Allons tous voter NON, au 2 avril.

LES FETES

Nous donnerons la semaine prochaine un rapport complet de fêtes qui se déroulent en ce moment à l'occasion du 7ème anniversaire de la concrécration épiscopale de M. l'Archevêque:

Voici le programme des fêtes, dont une partie a déjà exécutée:

Dimanche après la messe. Souhaits des Associations Catholiques.

Mardi, 2½ p.m. Réception des Enfants de l'Académie Provencher.

Mardi, soir 8 h. séance au Collège.

Mercredi, matin 10 h. Messe Pontificale.

Mercredi soir à 7½ h. séance au couvent des Sœurs du S. S. N. N. de Jésus et Marie de Saint-Boniface.

Jeudi Soir à 8 h. séance à l'Académie Ste Marie de Winnipeg.

L'opinion locale est fortement en faveur de Pyny-Balsam. Il guérit les toux et rhumes avec une certitude absolue. Agréable à prendre et ne manque pas de guérir. Fabriqué par les propriétaires de Perry Davis' Pain-Killer.

A l'Academie Ste Marie

Il y aura séance, demain soir jeudi, à l'Academie Ste Marie de Winnipeg en l'honneur de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque.

On jouera, 'Esther' le célèbre drame de Racine; la partie musicale a aussi été choisie avec soin et sera, nous dit-on, des plus classiques. C'est un beau programme; et la haute réputation que des séances analogues ont faite à l'Académie nous en assure à l'avance la bonne interprétation. Ajoutons à cela la belle mise en scène et les décors brillants qu'on fait toujours si bien à l'Académie Ste-Marie et on croira facilement à l'intérêt qu'on peut prendre et au profit qu'on peut retirer de la représentation de demain soir. L'entrée sera de 50cts; portes ouvertes à 7½ et lever du rideau à 8 heures.

La Saint-Patrice

Il y a eu grand messe à l'Eglise Sainte Marie de Winnipeg, lundi dernier à l'occasion de la fête de saint Patrice.

Sa Grandeur Mgr l'Archevêque y a donné un éloquent sermon.

Le soir il y avait concert donné par les Irlandais catholiques au Y. M. C. A.

Un bon nombre de personnes, outre les Irlandais, portaient le ruban vert à la boutonnière ce jour là.

Opinion du Dr Grant chancelier de l'Universite Queen

Après longue et mûre réflexion, j'en suis venu à la conclusion qu'une loi prohibitive serait nuisible à la cause de la tempérance et nuisible à la moralité privée comme à la moralité publique en général. Ayant acquis cette conviction, mon devoir est d'aller voter NON à la question : *êtes-vous en faveur de la prohibition?*

COUVENT DE ST. BONIFACE

La séance qui aura lieu ce soir au couvent de Saint-Boniface promet d'être des plus intéressantes. Le drame intitulé "Marthe et Marie Madeleine," promet surtout d'exciter l'attention. Le programme contient aussi de la musique et du chant splendides Entrée ce soir, 50c. Vendredi soir 25c.

HOCKEY

Le club *Montréal de* Montréal remporte avec lui dans l'Est la coupe Stanley. Les trois rencontre de ce club avec les Victoria ont été magnifiques. Première rencontre 1-0 en faveur des Victoria; deuxième partie 0-5 en faveur des Montréal; troisième partie, 2-1 en faveur des Montréal.

Tempete de neige

Nous avons eu entre vendredi et dimanche une tempête de neige comme nous n'en avons pas vue depuis longtemps. Ce gros temps a visité toute la province, et a causé plusieurs pertes de vie.

A Winnipeg, les tramways ont été arrêtés.

Lundi matin à Saint Boniface, nos maisons de commerce ont promptement fait enlever la neige qui s'accumulait devant leurs portes.

L'opinion du President Roosevelt

"C'est ma franche conviction que la prohibition produit plus de mal que de bien."

NAISSANCE

A Ste Anne des Chênes, le 9 mars, Madame L. D. Saligoun, un fils; il répond aux noms de Jean-Louis-Joseph-Marius-Alexandre-Antonio.

Parrain et Marraine : Mr. J. P. Cortaz et Mlle S. Morin.

Province du Manitoba

o o o

Le Bulletin des Moissons publié par le gouvernement, le 12 décembre 1899, donne les statistiques suivantes pour l'année :

Récoltes	*Acres*	Rendement moyen *Minots*	Total *Minots*
Blé	1,629,995	17.13	27,922,230
Avoine	575,136	38.80	22,318,378
Orge	182,912	29 4	5,379,156
Pommes de terre	19,151	168.5	3,226,395

BESTIAUX

Bœuf à viande exporté durant l'année	$ 12,000.00
Exporté pour la formation de troupeau	35,000.00
Valeur totale de l'exportation des produits laitiers	470,559.00

10,500 OUVRIERS AGRICOLES

Sont venus des parties Est du Canada pour aider aux récoltes dans le Manitoba dans la saison de 1899, et cependant ce n'était pas encore assez.

Les Cultivateurs du Manitoba sont Prosperes

Durant l'année, les cultivateurs ont érigé des bâtisses de ferme pour la valeur d'un million et demi de piastres.

LES TERRAINS DE MANITOBA

A vendre par le gouvernement du Manitoba. Il y a aujourd'hui en vente dans toutes les parties de la Province plus de 1,600,000 acres de terres de choix pour des prix variant de $2.00 à $5.00 l'acre. C'est payable en huit paiements. L'attention spéciale des colons est attirée sur 500,000 acres de terre situées le long de la ligne du chemin de fer le *Manitoba Northwestern*, à $3,00 et $3.50 l'acre.

DES OCTROIS GRATUITS DE TERRES
(FREE HOMESTEADS)

peuvent encore être obtenus en plusieurs parties de la Province.

Pour plus amples informations, pour cartes, etc., gratuites adressez-vous à "Minister of Agriculture and Immigration, Winnipeg, Man.," ou à

JAMES HARTNEY,
Manitoba Emigration Agent,
Union Station, Toronto

AVIS

AVIS EST PAR LES PRESENTES DONNE que demande sera faite au parlement du Canada à sa prochaine session d'un acte incorporant une association dont l'objet est de favoriser l'étude de la finance, des mathematiques et de la comptabilité, et pour ce établir telles succursales qui seront necessaires; pour établir différentes classes de membres et en déterminer les termes et conditions; pour accorder des diplômes à ses membres; pour affiler à aucune autre institution ayant la même ou des fins analogue; pour avoir et disposer de biens mobiliers et immobiliers, pour faire des réglements pour la bonne administration des affaires de l'association et pour faire tous autres actes nécessaires aux fins susdites.

CHRYSLER & BETHUNE,
Ottawa,
Dec. 5 1901, Procureurs de requérants.

L'opinion de feu le President McKinley

" Les prohibitionnistes croient que les malheureux effets de l'intempérance seront contrecarrés par une loi prohibitive. Ils oublient qu'il n'y a pas un coin de terre sur ce globe où règne la prohibition absolue.".

"Un léger rhume. Vous avez." Deviendra un grand danger si on le laisse s'implanter des pomons a la gorge. Tuez le germe dans l'œuf au moyen de Allen's Lung Balsam (Baume d'Allen), un remède certain de contenant pas d'opium.

AVIS

Avis est par le présent donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte déclarant les pouvoirs corporatifs de la Trans-Canada Railway Company en pleine force et effet; aussi consolidant et amendant les actes relatifs à la compagnie de manière à étendre de temps de la construction et de l'achèvement du chemin de fer commencé à Roberval; donnant à la compagnie droit de circuler sur les lignes de Québec et Lake St. John Railway de Roberval à Québec et Chicoutimi; et pour augmenter le nombre des directeurs provisoires et ordinaires; et pour autres fins.

HAMEL, TESSIER & TESSIER,
Avocats des requérants.
Québec, 13 février 1902.

AVIS

Avis est par les presentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un acte incorporant The Canadian Northern Express Company avec tous les pouvoirs nécessaires et usuls de bureaux d'une Compagnie d'Expres; aussi d'un acte incorporant The Canadian Northern Telegraph Company avec tous les pouvoirs nécessaires ordinaires d'une compagnie de télégraphe et du téléphone.

Z. A. LASH,
Avocat des requérants.
Daté ce 14ème jour de Fév. 1902. 19-2 9i.

AVIS

Avis est par les presentes donné que demande sera faite au Parlement du Canada à sa présente session d'un Acte incorporant la Metropolitan Bank of Canada avec les pouvoirs usuels des Banques sous l'acte des Banques et ses amendements,

J. H. COBURN,
Avocat des requérants.
Daté ce 14ème jour de Fév. 1902. 19-2-9;

Soumissions

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et marquées, "Tenders for Drainage Districts No. 4, seront reçues jusqu'à midi, samedi, le 22 mars, pour un système d'égoutement pour ce qui est connu comme le Mosquito Marsh district, dans les Townships 4, 5 et 6, Range 3, 4 et 5, Est; excavation approximative : 350 000 verges cubiques.

Les plans et spécifications, etc., seront reçus aux bureaux du Department des Travaux Publics, bâtisses du Parlement, à Winnipeg.

Les soumissions donneront un prix par verge cubique.

Un chèque accepté, pour au moins 5 par cent du montant de la soumission devra accompagner la dite soumission, lequel chèque sera confisqué par le gouvernement du Manitoba, au cas où le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant signé, refuserait de l'exécuter ou l'executerait mal. Le plus bas où aucun des soumissionnaires nécessairement accepté.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

Soumissions

Des soumissions cachetées, adressées au soussigné, et marquées "Tenders for the erection of Bridges and Culverts across the Main Channels and Lateral drains in Drainage Districts No. 2," seront reçues jusqu'à midi, samedi, le 22 mars.

Les plans et spécifications, et la location des ponts peuvent être vus aux bureaux du Département des Travaux Publics, Bâtisses du Parlement, Winnipeg.

Un chèque accepté, pour au moins 5 o/o du montant de la soumission devra accompagner la dite soumission, lequel chèque sera confisqué par le Gouvernement du Manitoba au cas ou le soumissionnaire accepté refuserait de signer son contrat, ou l'ayant accepté, refuserait de l'exécuter ou l'executera mal. Le plus bas ou aucun des soumissionnaires nécessairement accepté.

R. ROGERS,
Ministre des Travaux Publics.

LE REFERENDUM

RAISONS POUR LESQUELLES VOUS DEVEZ VOTER "NON" LE 2 AVRIL PROCHAIN

1—PARCEQUE la Prohibition n'a jamais réussi quand on l'a essayée.

2—PARCEQUE les hôtels, bien tenus, valent mieux que les tripots de bas étage, et la vente clandestine des boissons.

3—PARCEQUE toutes mesures tendant à règlementer le boire ou le manger sont dangereuses et peuvent conduire à d'autres mesures restreignant la liberté individuelle.

4—PARCEQUE, même avec une armée de fonctionnaires et une dépense considérable, il serait impossible de mettre la Prohibition en force, étant donné le nombre considérable d'électeurs qui n'en veulent point.

5—PARCEQUE, dans le Nord-Ouest, où on a chargé un corps de police de 1000 homme de veiller à la suppression du trafic des liqueurs, on n'a pu y réussir ! On a dû, à la satisfaction générale, passer une loi autorisant la vente des liqueurs, et tout y va bien aujourd'hui.

6—PARCEQUE la Prohibition veut dire une lourde taxe directe sur chaque individu.

7—PARCEQUE la Prohibition nuirait considérablement à d'autres branches du commerce, et par le fait même, nuirait à la colonisation de la province.

8—PARCEQUE la Prohibition amène toujours la discorde, le cambriolage, l'espionnage et le parjure.

9—TOUS n'ont pas le moyen d'importer leurs boissons de l'exterieur de la province, de sorte que si un homme est malade et a besion de boisson, ou a besoin de boisson pour un animal malade, il doit d'abord payer une piastre pour consultation et une autre ou même deux piastres ensuite chez le pharmacien.

Le Pain Killer est très utile dans les Institutions Publiques. Il est sans égal dans tous les cas de maladies d'intestins. Il n'y a qu'un seul véritables Pain-Killer, celui de Perry Davis, 25c. et 50c.

MUNICIPALITE DE MONTCALM

Deuxième séance du conseil de la Municipalité de Montcalm tenue à Letellier ce dix-huitième jour de février 1902.

Lecture et adoption du rapport de la séance précédente.

Cartier-Cadieux:—Que le préfet et le secrétaire trésorier soient autorisés à signer une pétition concernant la formation du bureau établissant les grades de blé au Manitoba. Adopté.

Cadieux-Beaupré:—Que le secrétaire-trésorier soit autorisé à notifier la Municipalité de Franklin qu'ayant brisé le cable de fer servant au bateau traversier de Saint-Pie, la dite municipalité ait à en acheter un autre immédiatement afin de ne pas retarder la mise en marche du bateau au printemps; celui qui a été rapporté ne peut-être utilisé de nouveau. Adopté.

Cartier-Ayotte;—Que l'application de M. Louis Gauthier concernant son engagement pour le bateau traversier de Saint-Jean-Baptiste soit acceptée pour l'année 1902 au prix de trente-cinq piastres ($35.00) par mois. Adopté.

Cartier-Ayotte;—Que le secrétaire-trésorier M. Joseph Baril soit autorisé à signer tous les chèques de la Municipalité de Montcalm. Adopté.

Cadieux-Cartier; — Que M. Noël Houle soit engagé pour le bateau traversier de Saint-Pie avec un salaire de $25.00 et de mettre le bateau à une place convenable pour l'hivernement; et que copie de cette résolution soit envoyée a la Municipalité de Franklin. Adopté.

Cartier-Ayotte;—Que le règlement no 131 soit lu une première, deuxième et troisième fois et adopté Adopté.

Cartier-Ayotte;—Que le réglement no. 152 concernant la nomination des Inspecteurs de mauvaises herbes, gardiens d'enclos et inspecteurs de fossés et de clôtures soit lu une première, deuxième et troisième fois et soit adopté. Adopté.

Eyres-Ayotte;—Que le réglement no. 158 concernant l'indemnité des membres du conseil pour 1902 soit lu une première, deuxième et troisième fois et soit adopté. Adopté.

Cartier-Beaupré;—Que le rapport du comité des finances soit adopté. Adopté.

Ayotte-Eyres;—Que le conseil s'ajourne jusqu'au premier mardi d'avril. Adopté.

Winnipeg, 15 Mars 1902

Lettre circulaire issue par les membres de l'Exécutif Provincial de l'Association Libérale Française de Manitoba.

Il a été résolu par les membres de l'Association Libérale Française de Manitoba.

"ATTENDU que le Gouvernement Provincial a décidé d'avoir recours à un referendum pour disposer de la question de la prohibition.

"ATTENDU que nous Libéraux Français de Manitoba, considérons que cette question est hors du domaine politique. Conséquemment nous tenons à laisser savoir à tous nos amis que nous en faisons absolument une question d'affaires; tellement importante et vitale que nous croyions nécessaire d'avertir et en même temps d'insister à ce que chacun de nous se fasse un devoir d'enrégistrer son vote (CONTRE) NON (CONTRE) NON (CONTRE) NON.

Le temps et les moyens nous manquent pour aller vous voir et discuter la chose publiquement. Mais cependant nous vous enverrons des circulaires exposant les nombreuses raisons pour lesquelles nous prenons cette attitude.

Faites s'il-vous-plait l'impossible pour enregistrer votre vote et prouvez que les sentiments du vote Français de Manitoba sont les mêmes que ceux de la Province de Québec qui a été si injustement attaquée lors du dernier Plébiscite du Dominion.

WM. LAGIMODIERE, M P.P.
Président Exécutif.
L. H. FOURNIER,
Secrétaire.

Correspondance

Laurier 3 mars 1902,

A MONSIEUR LE RÉDACTEUR DU MANITOBA.

MONSIEUR,

La perspective d'un brillant avenir pour notre colonie de Laurier est maintenant pour nos amis, si non un fait déjà accompli, au moins une chose certaine.

Nos premiers colons français, Canadiens-fançais et belges, qui ont ouvert notre district de Laurier au prix de grands sacrifices voient fleurir au milieu de leurs champs jonchés de ronces et d'épines la rose tant désirée.

Certainement, Monsieur le Rédacteur, je ne crois pas devoir passer aux yeux de vos lecteurs pour exalté et téméraire, en disant à ces nobles pionniers de notre beau pays: Bravo et courage! Ne quittez pas votre poste: Vous avez accompli une grande œuvre. Ces champs, que vous avez arrosés de vos sueurs, vous donnent maintenant un beau rendement: Tous ceux qui le constatent vous portent envie, les amis qui vous ont quittés, découragés hélas trop tôt, s'ils revenaient aujourd'hui au milieu de vous se frapperaient la poitrine en disant: *Mea culpa* et même *mea maxsima culpa*. Le même succès devait un jour couronner leurs efforts, mais leur manque de confiance les a fait quitter avant le temps des moissons.

Ceux qui n'ont pas voulu croire et répondre à notre chaleureux appel de suivre, n'ont pas compris l'avenir heureux ménagé à tout colon dans ce pays reculé".

La chose n'est que trop vraie, Monsieur le Rédacteur, et il fait peine d'avoir à constater cette indiférence chez nos colons qui souvent se laissent tromper avec autant de facilité. Au lieu de venir se renseigner par eux-mêmes ils donnent raison aux racontars du premier zelateur venu et se détournent d'un pays qui leur préparait une agréable surprise.

Oh! a-t-on pu dire de Laurier, c'est le terrible royaume des moustiques (maringoins) et des marais! Mais sont-ce là du pays en question les seuls désavantages que l'on a à faire prévaloir? Selon toute apparence, oui.—Eh bien, Monsieur, le Rédacteur permettez-moi de dire, qu'à force d'améliorer et de coloniser le pays on est venu à bout d'en diminuer considérablement le nombre.

Passe pour les maringoins, dira-t-on. Que dites-vous de vos marais? De nos marais? Chers amis. Vous vous trompez, ce ne sont pas ce qu'on appelle de vrais marais, ce sont, à l'exception d'une couple de cas négligeables, des terres un peu basses il est vrai mais nos meilleurres terres à foin, elles font la richesse de nos pacages. De là on tire ces milliers de têtes de bétail qui font la richesse de notre pays.

Après cela on oserait crier aux désavantages. Mais chers amis ce sont pour nous des avantages Conprenez le bien. Voulons nous encore les améliorer. Laissons agir notre nouvelle municipalité.

Elle nous répondra je n'en doute pas, par de brillants succès dans ces travaux comme l'on fait maintes municipalités. Ainsi qui a fait une belle ville de Winnipeg, ce marais de boue d'autrefois? Qui a fait des marais d'Oak Lake de belles terres à culture? Et ainsi de suite des autres place semblables? La municipalité, où on puise la force. "L'union fait la force" dit-on souvent et c'est bien le cas de le dire ici. Toutefois dans notre prétendu pays de marais, venez avec moi admirer le succès de Cérès en faveur de nos compatriotes.

MM. Jos. Grignard à récolté 950 minots de grain dans 30 acres de terre à culture; Ed. Laroche 181 minots dans 6 acres; Pierre Gamache 900 minots dans 30 acres; Pierre Perrhegge 900 dans 35 acres; Alfred Lapointe 1000 minots dans 40 acres; Jean Letain 1100 minots dans 40 acres; Alexis Partenay 1375 minots dans 50 acres; Pierre Mignon 1475 dans 60 acres. Bon succès, n'est-ce pas?

Maintenant un arrivant, malgré ce qu'on a pu dire, peut comme toujours trouver un endroit propice où jeter sa tante. Le temps des prétendus *crubs* est passé. Plus que jamais nos *géants du bois* portent haut vers le ciel leurs magnifiques feuillages, et leurs prodigieux troncs de 3, et 4 et même 5 pieds de diamètre sont aussi sains que jamais.

Encore une fois, chers amis venez vous y abriter contre les intempéries des saisons.

AUGUSTE GAUTIER
Membre du Comité du
"Cercle Colonisateur Laurier".

FEUILLETON DU MANITOBA.

UNE AGREABLE MEPRISE

No. 7

VI

Si j'ai pu vous parler à cœur ouvert, c'est que le train qui va m'emmener approche. Au moins j'ai eu la triste joie de mettre une épitaphe sur mon bonheur, puisque Hartford est son tombeau.

—Je vous préviens, répondit-elle, que je crois à la résurrection, surtout à celle des vivants. Un beau jour nous apprendrons que votre cœur se porte le mieux du monde, là-bas en France, le pays où les cœurs se guérissent vite.

—Bien, St Résal; n'en parlons plus. Qui prouve que je n'ai pas menti toute cette soirée. N'est-ce pas mon rôle "d'épouseur?" Tenez, c'est grand dommage qu'un Edison quelconque n'invente pas une petite machine à vérifier l'amour. Si, demain, votre laitière mêlait une cuillerée d'eau à sa fourniture, auriez vous le moyen de le savoir à l'instant. Au contraire, si je vous dis que je vous aime et que je ne pourrai pas vous oublier, toute science humaine est impuissante à révéler mon imposture ou ma franchise...Mais non; j'espère qu'Edison tournera son génie ailleurs.

Si l'amour devenait "visible," nous n'aurions plus la joie suprême de dire que nous aimons. Cette joie-là, du moins, le mauvais sort ne saurait nous l'ôter...Allons voici la fin du fin du rêve; j'entends votre père et le clergyman qui rentrent. Bon clergyman! comme je le remercie!

—Vous pourriez, suggéra Dorothy, me remercier d'abord, car c'est moi qui l'ai invité. Je devais, en toute justice, vous fournir l'occasion de vous expliquer...avec le monstre."

—Ah! s'écria-t-il en pliant un genou, chère, souveraine beauté. J'emporte votre image dans ma mémoire, pour toujours!

Les deux hommes rentrèrent. Au fond ce voyageur insensible aux curiosités d'Hartford les intéressait fort peu. On causa de la France quelques minutes, par politesse, puis le révérend prit congé. Tandis que Thomas P. Corbins le reconduisait au tramway. Dorothy essayait un dernier effort sur l'esprit de Résal, pour l'empêcher de faire ce qu'elle appelait un coup de tête.

—Pourquoi, disait-elle, écourter votre voyage? Que diront vos amis en vous voyant rentrer si tôt? Croyez-vous que je vous blâme de vouloir vous marier et, ce faisant, de préférer une femme riche? Ai-je le droit, surtout, de trouver mauvais que vous portiez votre choix sur une Américaine? J'ai des amies charmantes qui rêvent d'habiter votre pays. Quand vous serez à New-York, faites vos réflexions, dites un mot, et je me mettrai en campagne.

Pendant que sa bouche articulait ces belles promesses, la perfide songeait en elle-même:

"S'il accepte, j'oublierai jusqu'à son nom."

Mais Résal était sincère; il répondit:

—Vous voulez un mot? Ecoutez-le donc une dernière fois: Je vous aime! Libre à vous de croire que je me guérirai un jour, du moins assez pour me donner une famille. Quant à épouser une Américaine... Voyons: n'avez-vous pas assez de cœur pour comprendre que j'épouserai plutôt une chinoise? Il faut que je parte; la terre de ce pays me brûle les pieds. Samedi, le bateau français m'emportera,, sauf une partie de mon être, non la moins bonne. que je vous laisse.

Le maître de maison rentra, disant que la voiture commandée par le vicomte stationnait devant la porte. Et, après des adieux très simples, Max se mit en route.

—Drôle de jeune homme! fit l'Américain en souhaitant le bonsoir à sa fille. Je me demande ce qu'il est venu faire à Hartford!

—Tout me porte à croire qu'il ne s'en doute pas lui-même, répondit-elle avec un soupir qui n'était pas désolé.

Le vendredi suivant, Dorothy alla voir son père à l'usine, ce qui était un événement rare.

—Quel catastrophe t'amène? fit l'industriel. Ton livre de chèques est-il de nouveau perdu, ou tes boucles d'oreilles volées une seconde fois? J'ai toujours peur quand je te vois arriver dans mon cabinet.

Dorothy regarda son père avec une tendresse mélancolique, songeant qu'il avait bien raison de craindre une catastrophe. Mais pour le moment, la question était de savoir si Résal n'était pas un beau parleur, comme tous ces Français. D'un ton léger elle répondit:

—Calmez vos nerfs, papa. Je viens seulement vous emprunter votre téléphone.

—Voilà ce que c'est que de m'empêcher de l'avoir dans ma maison!

—Mon petit père, on vous dérangerait tout le temps. Je fais bonne garde autour de votre repos, car je vous aime bien, daddy!

Trois minutes après, elle sortait de la cabine téléphonique, assurée que le vicomte de Résal était inscrit sur le rôle des passagers de la "Touraine." L'appareillage avait lieu dans l'après-midi du jour suivant.

Elle-même partit d'Hartford le lendemain matin, vers huit heures, accompagnée d'une amie un peu plus mûre, qu'elle emmenait quelquefois dans ses fugues à New York. Cette fois, au dire de miss Corbins, il s'agissait non d'aller courir les boutiques, mais d'embarquer une cousine, à moins que ce ne fût un cousin: le mot n'a qu'un genre en anglais, ce qui permet, à l'occasion, de rester dans le vague sans mentir.

Quoi qu'il en soit, Max de Résal terminant son installation à bord se heurta, dans "l'avenue des Machines," à une jeune personne qui poussa un cri de surprise et le voyant:

—Tiens! c'est vous? dit-elle. Vous partez donc? Je ne l'aurais pas cru.

—C'est un triste défaut que de ne pas croire, dit Max.

—Ne m'en faites pas le reproche, car, précisément, je "croyais" que vous...que vous aimiez quelqu'un. Mais, quand on aime...

—Eh bien?

—Quand on aime, on reste. Je connais, à Hartford, une naïve créature qui s'imaginait que vous ne pourriez vous éloigner sans l'avoir revue.

—Ah! si je pouvais penser qu'elle désire me revoir!...

—Peut-être. Mais elle a bien tort, avouez-le.

Max tremblait comme une feuille, n'osant "croire," lui non plus. Il parvint à balbutier d'une voix défaillante:

—Pouvez-vous me dire... le nom de cet ange de bonté?

—Tant pis si je suis indiscrète, dit Dorothy. C'est Harriet Beechar Stowe, l'auteur de l'Oncle Tom.

La jolie miss Corbins ne put jamais trouver sa cousine—ou son cousin—parmi les passagers. Sans doute il ou elle avait manqué le bateau. Le plus fort, c'est que Résal le manqua aussi. En revanche, deux mois après, il se trouvait sur la *Touraine* avec miss Corbins, qui n'était plus miss Corbins depuis le matin. Quand ils furent dans leur cabine, grande et confortable, la vicomtesse dit à son mari:

—A propos, j'ai dans ma poche un louis qui vous appartient. Vous le donnâtes à une certaine cuisinière pour vous débarrasser d'un monstre que vous faisait peur. La combinaison échoué vous avez droit au remboursement; voilà votre pièce.

—Chère femme adorée, voue pouvez croire que je ne la dépenserai pas.

—Vous ferez sagement, car on vous arrêterait comme faussaire. Votre louis est creux, voyez plutôt.

Un ressort, touché par un épingle, fit ouvrir la pièce qui contenait une miniature délicieuse.

Ce jour fut le premier d'un bonheur qui semble devoir durer toute leur vie. Plus sage que Pierre de Saint-Cylors et Lily Everson, les nouveaux époux s'aiment sincèrement. Ils comprennent que dans la vie conjugale, il faut savoir supporter mutuellement les petits défauts inhérents à la nature humaine et accepter avec patience les contrariétés de la vie.

Miss Corbins, avec le sens pratique que nous lui connaissons, sait qu'un lien essentiel entre deux cœurs qui s'aiment, fait défaut, lorsqu'ils ne peuvent s'unir dans une même prière. Elle a déjà fait des démarches pour s'instruire dans la religion de son mari.

LEON DE TINSEAU.